

Le tableau d'affichage du marché unique

Performance par outil de gouvernance

EURES

(Période de référence: 01/2013 - 12/2013)



À propos

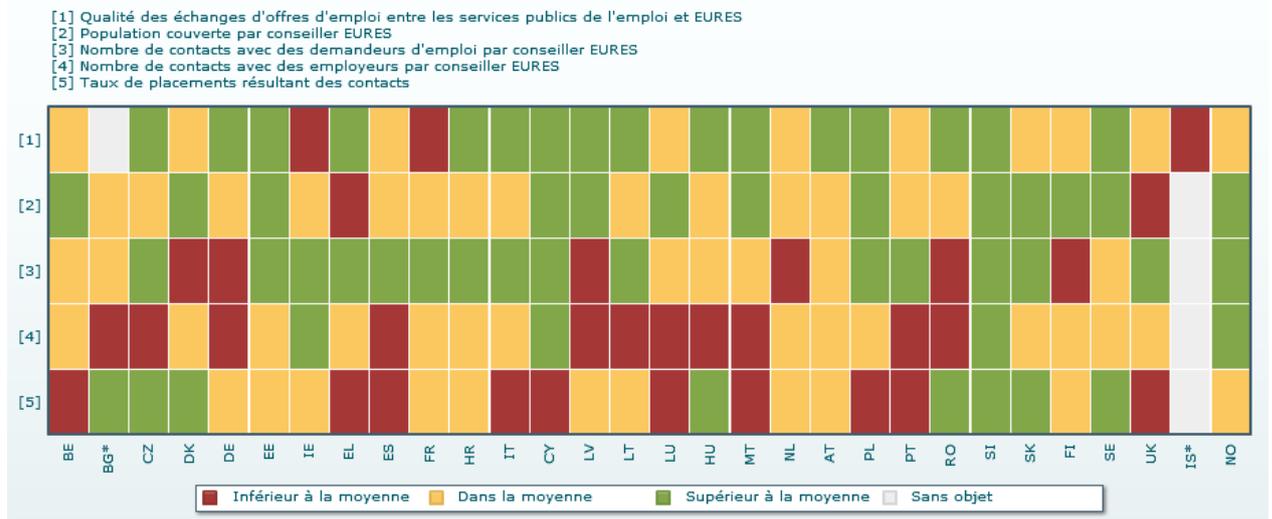
L'objectif d'EURES est de fournir des informations, des conseils et des services de recrutement/placement aux travailleurs et aux employeurs, ainsi qu'à tout citoyen souhaitant tirer parti du principe de la **libre circulation des travailleurs**.

Lancé en 1994, EURES est un **réseau de coopération** entre la Commission européenne et les services publics de l'emploi des États membres de l'EEE (Espace économique européen, soit les pays de l'UE plus la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) et d'autres organisations partenaires. La Suisse participe également à EURES.

EURES offre ses **services aux demandeurs d'emploi et aux employeurs** grâce à un réseau de près de **900 conseillers EURES** et d'autres personnes de contact au sein des organisations partenaires, ainsi que via des **services en ligne** disponibles sur le portail EURES.

Performances

Performance par indicateur



Indicateur [1]: Score inférieur à 82 % en rouge, entre 82 % et 97 % en jaune, supérieur à 97 % en vert.

Indicateur [2]: Coefficient supérieur à 3 millions en rouge, entre 0,4 et 3 millions en jaune, inférieur à 0,4 million en vert.

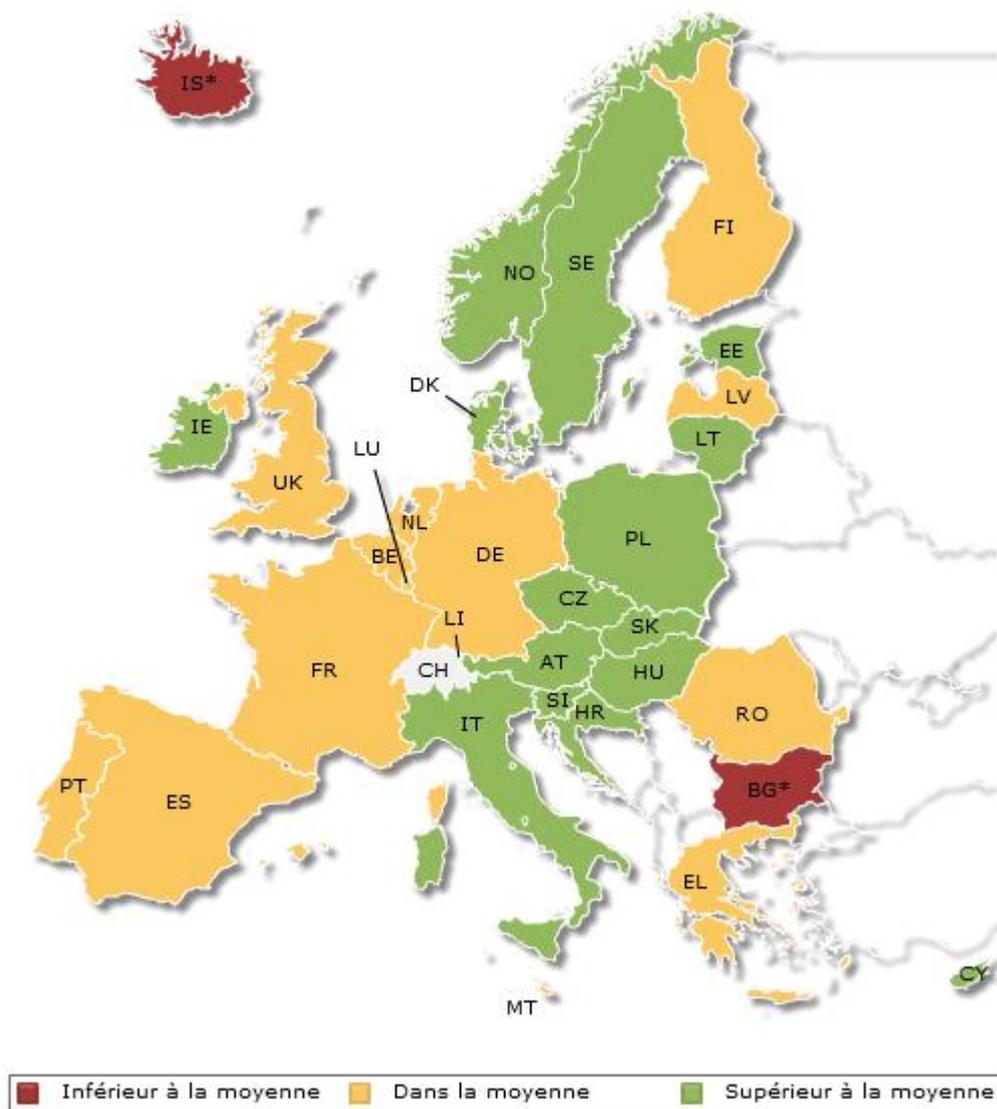
Indicateur [3]: Coefficient inférieur à 700 en rouge, entre 700 et 1 000 en jaune, supérieur à 1 000 en vert.

Indicateur [4]: Coefficient inférieur à 112 en rouge, entre 112 et 418 en jaune, supérieur à 418 en vert.

Indicateur [5]: Score inférieur à 2 % en rouge, entre 2 % et 5 % en jaune, supérieur à 5 % en vert.

* L'indicateur [1] est sans objet pour la Bulgarie car sa plateforme d'échange d'offres d'emploi n'est pas connectée avec EURES pour le moment. Les indicateurs [2], [3], [4] et [5] sont indiqués comme étant sans objet pour l'Islande car ce pays n'a pas notifié le nombre de contacts et de placements.

Performances globales

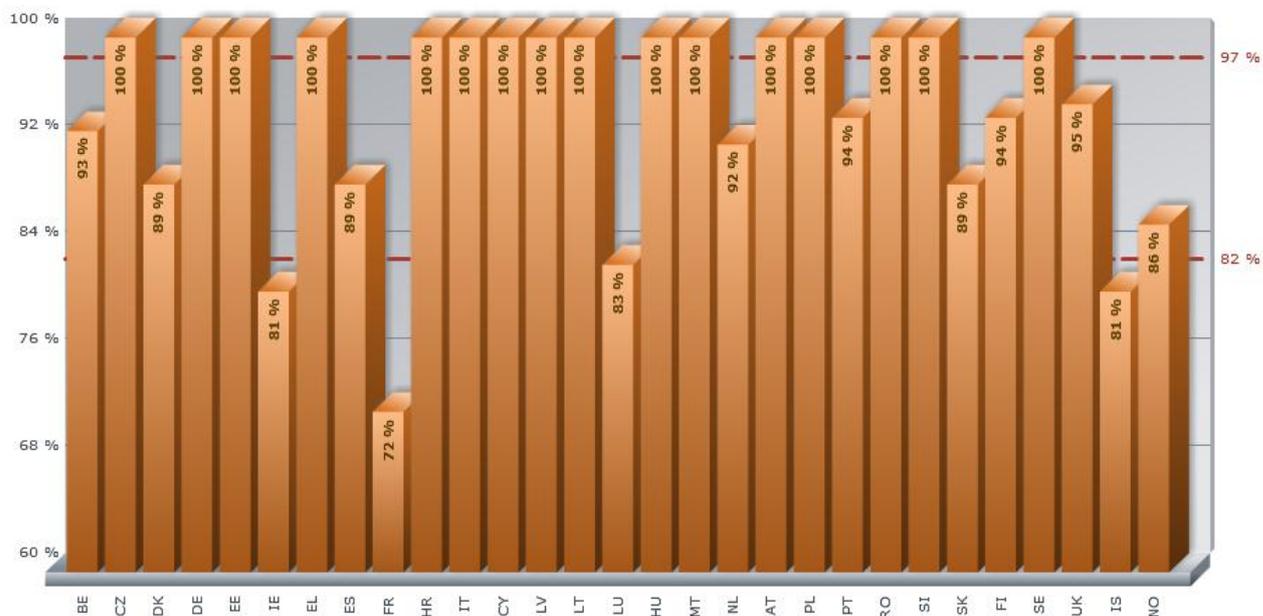


La **performance globale** est calculée sur la base des points recueillis pour chacun des cinq indicateurs. Un indicateur vert vaut 100 points, un jaune 75 points et un rouge 50 points.

Si le total des points d'un pays est égal ou supérieur à 400, sa **note finale** est «verte», s'il se situe entre 300 et 400, la note est «jaune», et s'il est égal ou inférieur à 300, la note est «rouge».

* Certains indicateurs étant manquants, ces pays ont reçu une note finale «rouge» sans considération du nombre total de points.

Qualité des échanges d'offres d'emploi entre les services publics de l'emploi et EURES



Tous les États membres ont l'obligation d'**échanger les offres d'emploi** publiées par leurs services publics de l'emploi avec le portail EURES. Ce score est fondé sur la **qualité de la connexion** de la base de données des offres d'emploi de l'État membre avec le portail EURES, sur la **proportion d'offres d'emploi** échangées par rapport à l'ensemble des offres, et sur la **qualité du contenu** des offres. La Bulgarie ne figure pas dans le graphique ci-dessous, car sa plateforme d'échange d'offres d'emploi n'est pas connectée avec EURES pour le moment.

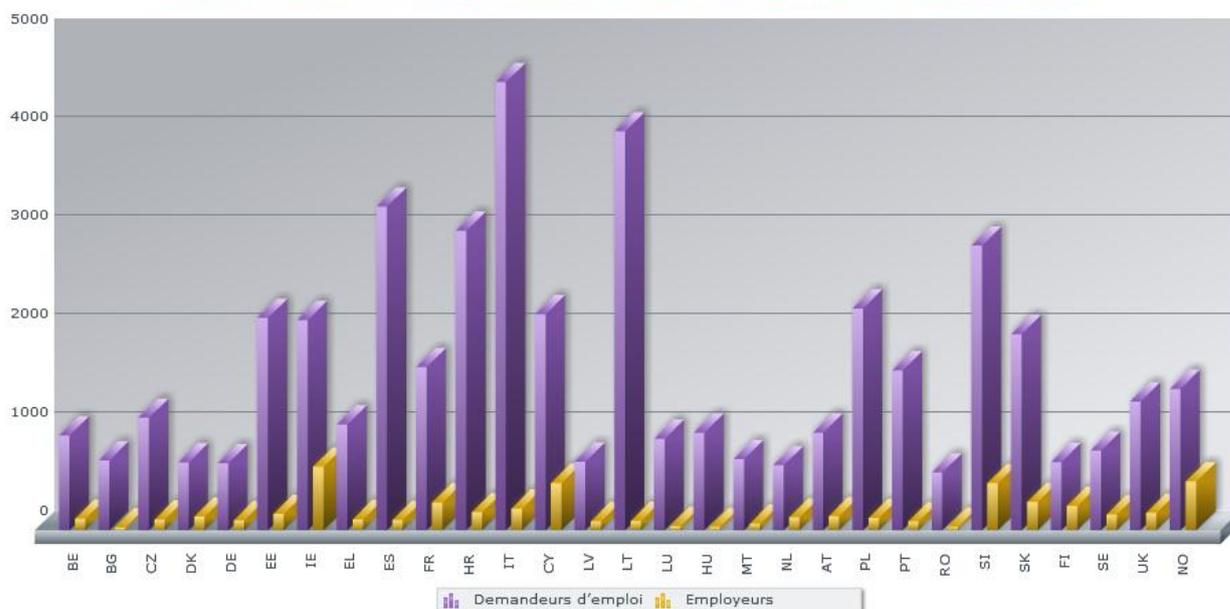
Population par conseiller EURES



On calcule le chiffre de la **population couverte par conseiller EURES** en divisant la population totale du pays par le nombre de conseillers EURES (équivalents temps plein) dans ce pays. Le réseau EURES est organisé différemment selon les pays. Dans de nombreux cas, les services aux utilisateurs finaux sont également fournis par d'autres

personnes que les conseillers EURES. Ce chiffre ne reflète donc pas nécessairement toute l'étendue des mesures prises par l'État membre pour mettre en œuvre ces services.

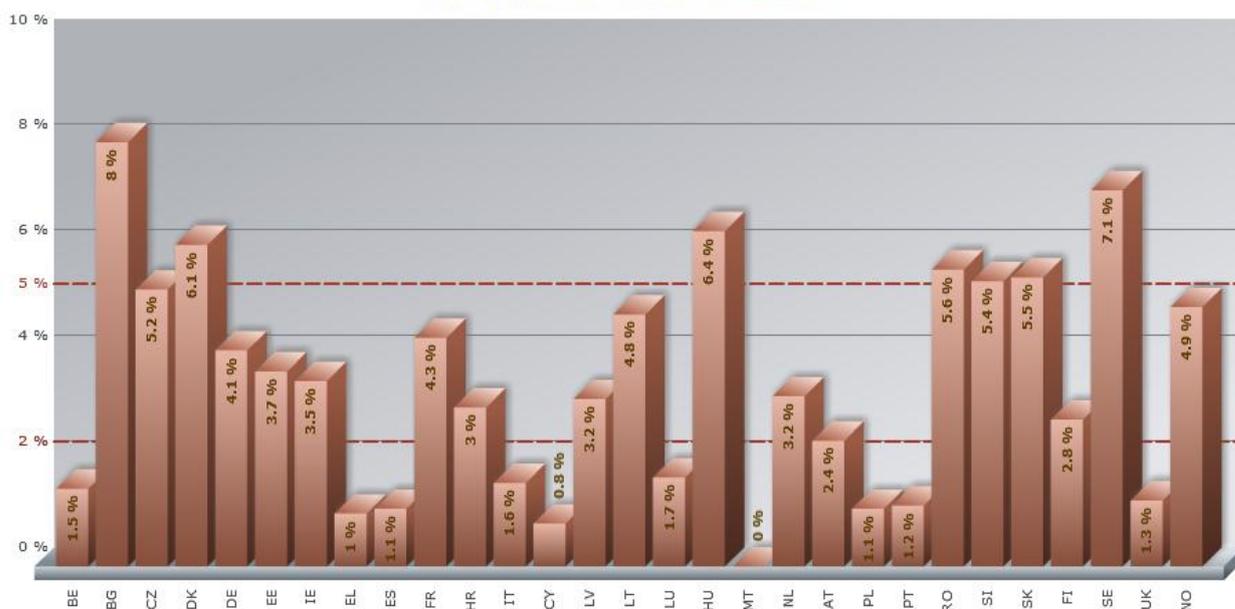
Nombre de contacts avec des demandeurs d'emploi et des employeurs par conseiller EURES



Le **nombre de contacts avec des demandeurs d'emploi par conseiller EURES** est calculé à partir des rapports mensuels des conseillers EURES. Les réunions, les appels téléphoniques et la correspondance électronique consacrés à des conseils personnalisés sont considérés comme des «contacts».

Le **nombre de contacts avec des employeurs par conseiller EURES** est calculé à partir des rapports mensuels des conseillers EURES. Les réunions, les appels téléphoniques et la correspondance électronique consacrés à des conseils personnalisés sont considérés comme des «contacts».

Taux de placement résultant des contacts



Le **taux de placement résultant des contacts** est calculé sur la base des rapports mensuels des conseillers EURES. Le placement désigne l'embauche de travailleurs sortants ou entrants qui résulte directement des services fournis par les conseillers

EURES. Ce taux est calculé en divisant le nombre de placements par le nombre de contacts avec des demandeurs d'emploi.

Résultats

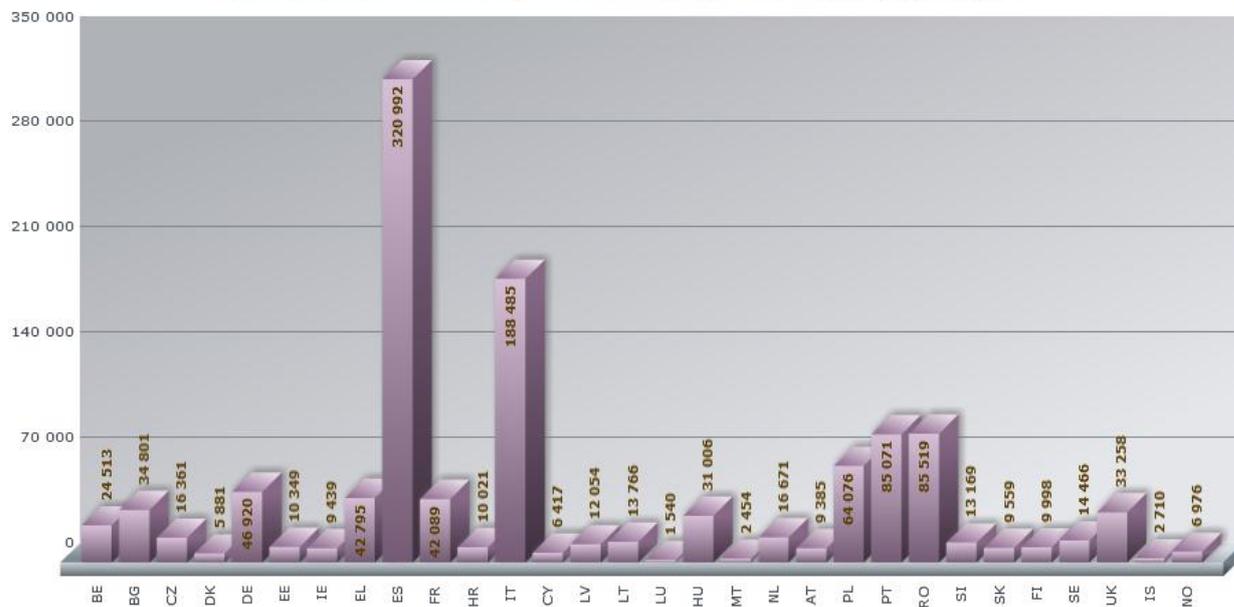
Lancé en 1994, EURES offre des informations, des conseils et des services de recrutement de qualité aux travailleurs et aux employeurs par l'intermédiaire de son réseau de près de 900 conseillers EURES, présents dans les services publics de l'emploi, ainsi que via le site web et les systèmes informatiques EURES. Il constitue un outil efficace qui permet à l'UE de promouvoir la mobilité géographique.

Dans la situation économique actuelle, la plateforme et le réseau EURES contribuent à atténuer les déséquilibres du marché du travail.

- EURES a organisé plusieurs «Journées européennes de l'emploi» et d'autres événements de recrutement afin de soutenir la création d'emplois et d'améliorer la mobilité des travailleurs dans l'UE. Il a également conçu une plateforme pour des événements en ligne: europeanjobdays.eu.
- La première phase pilote de «Ton premier emploi EURES», un dispositif de mobilité ciblé, a été lancée afin d'aider les jeunes Européens de 18 à 30 ans à trouver un emploi dans un autre État membre de l'UE. Ce programme combine des services de placement personnalisés et adaptés et des incitations financières (prise en charge des frais de déplacement pour un entretien d'embauche, formation préalable à l'embauche et activités d'intégration).
- Les autorités britanniques ont renforcé la transparence du marché du travail national, en particulier en ce qui concerne les offres d'emploi disponibles, en s'appuyant sur une coopération bien établie entre les intermédiaires publics et privés du marché du travail. Cela a accru le nombre d'offres d'emploi disponibles sur le portail EURES.
- La Croatie a rejoint le réseau EURES le 1er juillet 2013, date de son adhésion à l'UE. Moins de six mois plus tard, EURES Croatie était déjà en conformité avec les protocoles techniques et participait aux échanges d'offres d'emploi et d'autres informations.
- Les activités de coordination et de préparation de la réforme d'EURES, conformément à la décision sur EURES entrée en vigueur le 1er janvier 2014, ont aidé les organisations EURES nationales et la Commission européenne à se préparer à la transformation du réseau, qui va donner plus d'importance aux activités de mise en adéquation des compétences, de placement et de recrutement. Le catalogue des services et les pratiques nationales vont être modifiés, et un cycle de programmation va être établi entre les États membres afin d'améliorer les échanges d'informations à travers tout le réseau et la production de rapports sur les résultats obtenus.

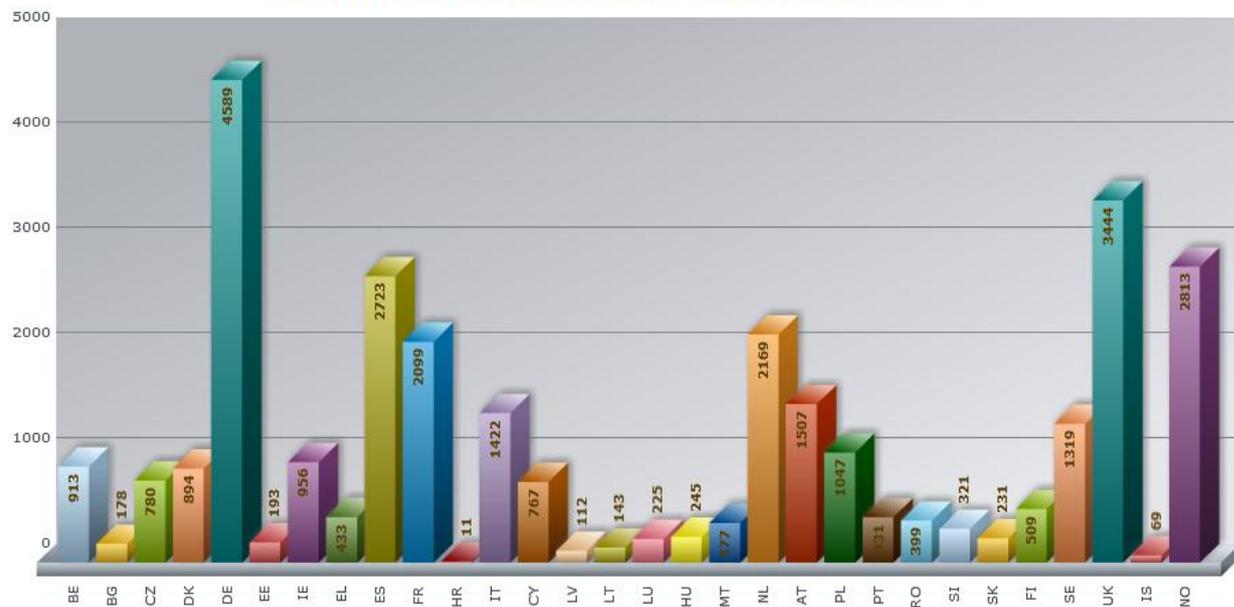
Faits et chiffres

Nombre de demandeurs d'emploi inscrits sur le portail EURES, par pays d'origine



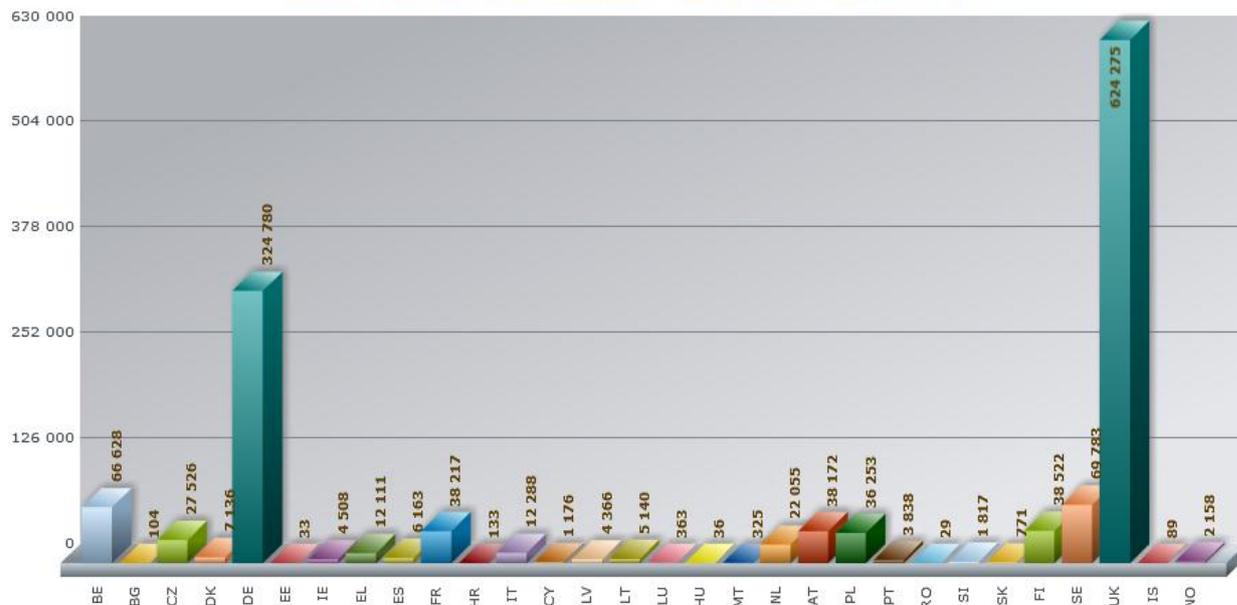
Les **demandeurs d'emploi** peuvent s'inscrire sur le portail EURES afin d'y **télécharger et publier leur CV**. À ce jour, plus d'un million de demandeurs d'emploi se sont inscrits.

Nombre d'entreprises inscrites sur le portail EURES, par pays d'origine



Les **employeurs** qui s'inscrivent sur le portail EURES peuvent **rechercher et contacter les demandeurs d'emploi** qui ont publié leur CV. À ce jour, plus de 30 000 employeurs se sont inscrits.

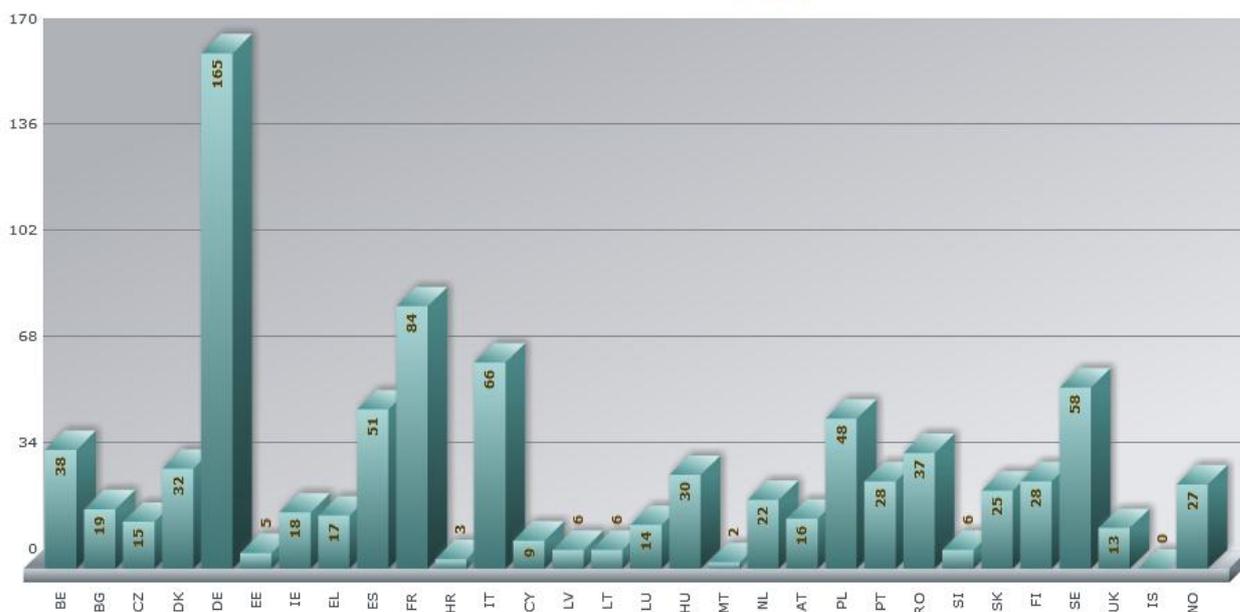
Nombre d'offres d'emploi actuellement sur le portail EURES, par pays



Toutes les offres et demandes d'emploi publiées par les membres d'EURES devant être accessibles dans toute l'UE, les services publics de l'emploi ont relié leurs bases de données au portail EURES, de sorte que leurs offres d'emploi peuvent également y être consultées.

Le portail EURES contient un nombre relativement important d'offres britanniques, car les autorités britanniques ont renforcé la transparence du marché du travail national, en particulier en ce qui concerne les offres d'emploi disponibles, en s'appuyant sur une coopération bien établie entre les intermédiaires publics et privés du marché du travail. À cela s'ajoute le fait que certains États membres ne publient pas encore toutes leurs offres sur le portail EURES. La réforme d'EURES contribuera à harmoniser les pratiques.

Nombre de conseillers EURES par pays

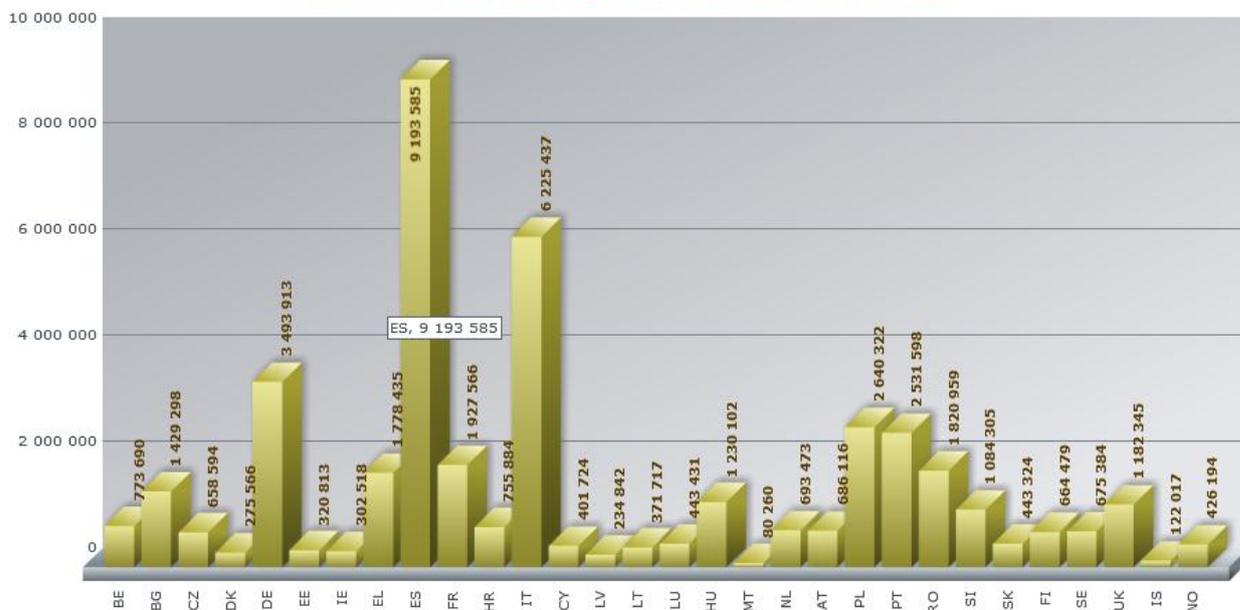


Les conseillers EURES sont formés spécialement pour fournir des informations, des conseils et des possibilités d'emploi ou de recrutement aux demandeurs d'emploi et aux employeurs intéressés par le marché de l'emploi européen. Ils travaillent pour les

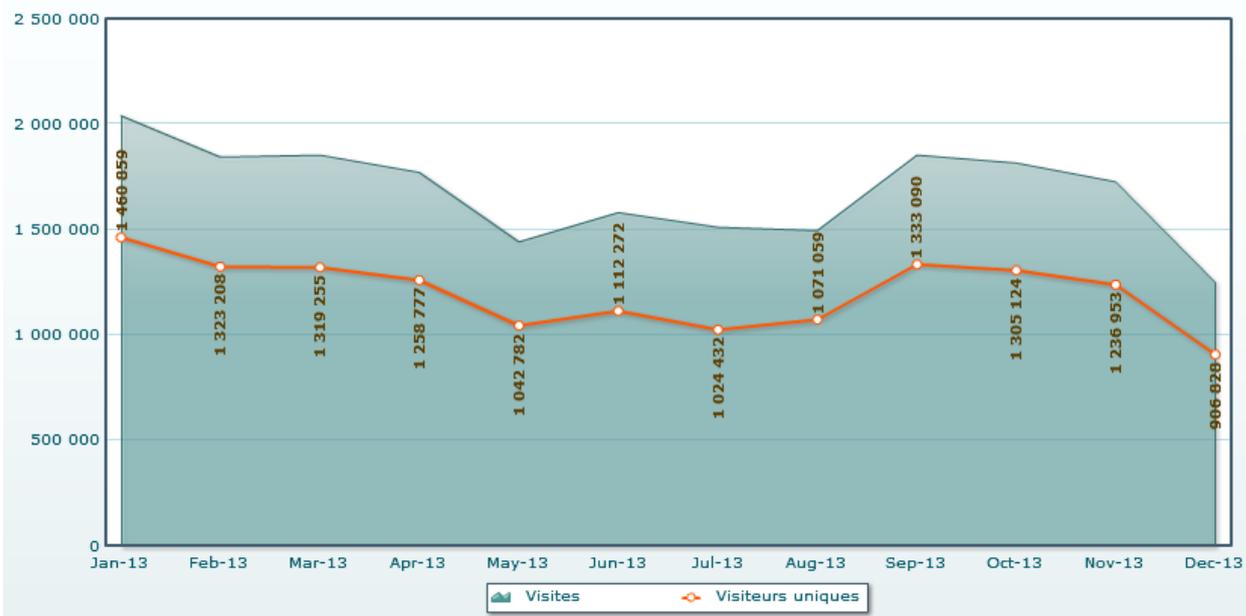
services publics de l'emploi de chaque pays membre ou pour des organisations partenaires du réseau EURES.

L'organisation du réseau EURES varie d'un pays à l'autre. Dans de nombreux cas, les services aux utilisateurs finaux sont également fournis par d'autres personnes que les conseillers EURES. Le nombre élevé de conseillers EURES en Allemagne s'explique par la taille du marché allemand de l'emploi ainsi que par la volonté des services publics de l'emploi d'intégrer pleinement EURES à leurs activités.

Nombre moyen de visites par pays au cours des 12 derniers mois



Nombre mensuel de visites du portail EURES
(1er janvier 2013 - 31 décembre 2013)



Priorités

- Élargir l'accès aux informations sur le marché du travail par la mise en œuvre d'un système d'analyse fournissant des informations actualisées sur l'évolution de l'offre et de la demande au sein du réseau EURES.
- Poursuivre la réforme d'EURES afin de renforcer le soutien aux demandeurs d'emploi et aux employeurs souhaitant tirer parti du principe de la libre circulation des travailleurs.
- Améliorer les mesures de qualité relatives à la pertinence des informations pour les utilisateurs, notamment en ce qui concerne la mise en correspondance des CV et des offres d'emploi.